

patrimoine.



- [Facebook](#)
- [Instagram](#)

[Billetterie](#)

- [*Recherche*](#)
- [Anita Conti](#)
- [Expositions](#)
- [Histoire](#)
- [Archives en ligne](#)
- [Images en ligne](#)
- [Incontournables](#)
- [Billetterie](#)

1. [Accueil](#)
2. [Histoire](#)
3. [Archives remarquables](#)
4. Plan du collège communal

Plan du collège communal

Collège communal. Planche de présentation du premier projet avec élévation et plan, 1849-1852. Pierre-Marie de Lussault, architecte.

Le 15 novembre 1819, le conseil municipal de Lorient nomme une commission afin d'étudier la possibilité d'établir un collège communal à Lorient, pour permettre aux enfants des familles lorientaises d'avoir accès à l'éducation et pour lutter contre le déménagement de familles qui souhaitent éduquer leurs enfants à peu de frais. Deux ans plus tard, le 1er septembre 1821, la création d'une institution pour l'éducation de la jeunesse est votée à l'unanimité. Le 9 septembre 1822, l'institution scolaire de Louis Dufilhol, avec l'autorisation du conseil royal de l'instruction publique ouvre dans la salle basse de l'hôtel de ville sa première séance de classe pour des cours d'enseignement secondaire et de préparation à l'école royale de navigation d'Angoulême. Le maire a autorisé la tenue de ses cours dans son

appartement pour ne pas voir retarder l'exécution de son projet. La première distribution de prix de l'institution a lieu le 23 août 1823.

Parallèlement, naît l'idée d'implantation d'un vrai établissement autonome. Le 13 mai 1822, le lieu d'implantation du futur collège est choisi par le conseil municipal dans la rue donnant accès à la petite porte de l'Arsenal. Les terrains sont acquis par la municipalité. Les plans du projet de collège pour la ville de Lorient sont dressés par l'architecte Pierre Marie de Lussault le 7 mai 1823 d'après la lettre du maire de Lorient en date du 17 avril 1823 suite aux observations du recteur de l'académie de Rennes sur le plan qui lui a alors été soumis. Outre un préau des grands, un préau des petits et une cour centrale distribuant les différents quartiers du collège, l'établissement est notamment doté d'une classe pour les mathématiques élémentaires, les langues vivantes et la grammaire française, d'une classe de quatrième, d'une classe de troisième, d'une salle d'écriture, d'une classe de sixième, d'une classe de cinquième, d'une classe de septième et huitième, d'une bibliothèque, d'une salle de dessin et de séances publiques, de deux salles de récréation située à l'arrière des préaux pour les mauvais temps qui peuvent faire office de salle de mathématiques spéciales et de salle de deuxième s'il y a lieu...

Dans un rapport daté du 16 août 1823 et accompagné d'un plan, l'architecte explique que le projet utilise deux bâtiments déjà existant et des constructions neuves qui s'adaptent au style des deux maisons déjà construites. « Cet établissement est dans une position salubre, premièrement parce qu'il est isolé des habitations voisines par quatre rues, dont trois ont trente pieds de largeur, et qu'un simple mur de clôture cerne le vaste chantier du port militaire, deuxièmement qu'en outre les rues étant toutes pavées et leurs irrigations fortement prononcées, vu la mer, jamais d'eau ne séjournera ni dans le collège ni dans les environs. » « Tous les locaux intérieurs donnent sur la cour ou les préaux et les jours du rez-de-chaussée du bâtiment principal sont élevés à une hauteur convenable au-dessus du sol. » « Les salles et chambres du pensionnat sont séparées entièrement de celles destinées aux externes. » « Pour la facilité du service extérieur et des personnes logées dans le bâtiment principal, cette partie de l'établissement, du lever au coucher, peut être totalement interdite aux pensionnaires, par ce moyen, des rapports dangereux ne pourraient avoir lieu entre les pensionnaires et les ouvriers et ouvrières employés à la journée. Parle placement de la cuisine presqu'au niveau des caves, le service des domestiques sera facile, et ne saurait interrompre l'ordre des études. » « Dans ce premier projet, « comme une place est réservée dans l'église paroissiale pour messieurs les professeurs et leurs élèves, on a été dispensé de construire une chapelle dans le collège, qui d'ailleurs ne pouvait y être placé que difficilement. » L'architecte précise également que si les locaux devenaient insuffisants, l'établissement est susceptible d'être agrandi au dépend de la rue de la Concorde qui peut être supprimée sans inconvénients et en faisant l'acquisition d'une suite de vieille maison qui ouvrent sur cette rue. Selon lui, dans cette hypothèse, le collège de Lorient pourrait devenir le plus complet parmi tous ceux de son ordre. Il estime que pour la fin de l'année « où dans les premiers mois de 1824, le collège établi provisoirement dans l'Hôtel de ville sera définitivement installé dans le nouvel établissement dont les travaux sont poussés avec la plus grande activité. »

Selon l'architecte, au 15 août 1823, le projet vu par l'académie de Rennes et approuvé par l'administration locale est au deux tiers de l'avancement des travaux. Le rapport et les plans

sont approuvés par le maire le 18 août 1823.

Le 27 octobre 1823, les travaux considérés comme achevés, le roi est sollicité pour transformer l'institution dirigée par Louis Dufilhol en collège avec pensionnat. Le conseil demande qu'outre les langues anciennes, l'école soit autorisée à dispenser des cours de mathématiques et de langue vivante pour former de bons officiers qui se destinent à l'école royale d'Angoulême ou au voyages au long cours. L'établissement d'enseignement public est conçu pour accueillir 400 élèves externes et 60 pensionnaires. Le conseil municipal sollicite pour les langues anciennes sept régents (professeurs) soit six pour les classes de la 2e à la 7e et un de rhétorique. Il sollicite aussi un maître élémentaire également maître d'étude. En ce qui concerne les mathématiques, il souhaite trois régents : mathématiques spéciales, élémentaires et appliquées. Pour les maîtres de langue vivante et les maîtres d'études, le conseil désire pourvoir décider de leur nombre en fonction des nécessités et des ressources pécuniaires de la municipalité. À ce personnel s'ajoutera un économe, un sous-principal (également professeur ou maître d'étude), un aumônier professeur, un principal avec logement dans l'établissement. Le conseil précise que les professeurs ne seront attachés à l'établissement qu'à mesure du développement des classes. Seul la classe de 3e est alors organisée dans l'institution et celle de 2e sera mise en place dans l'année scolaire 1824-1825 et ainsi de suite d'année en année.

L'institution est instituée collège communal le 15 novembre 1823 par décision du grand maître de l'université. Le 24 décembre 1823, Louis Dufilhol est officiellement nommé principal et professeur de mathématiques du collège de Lorient.

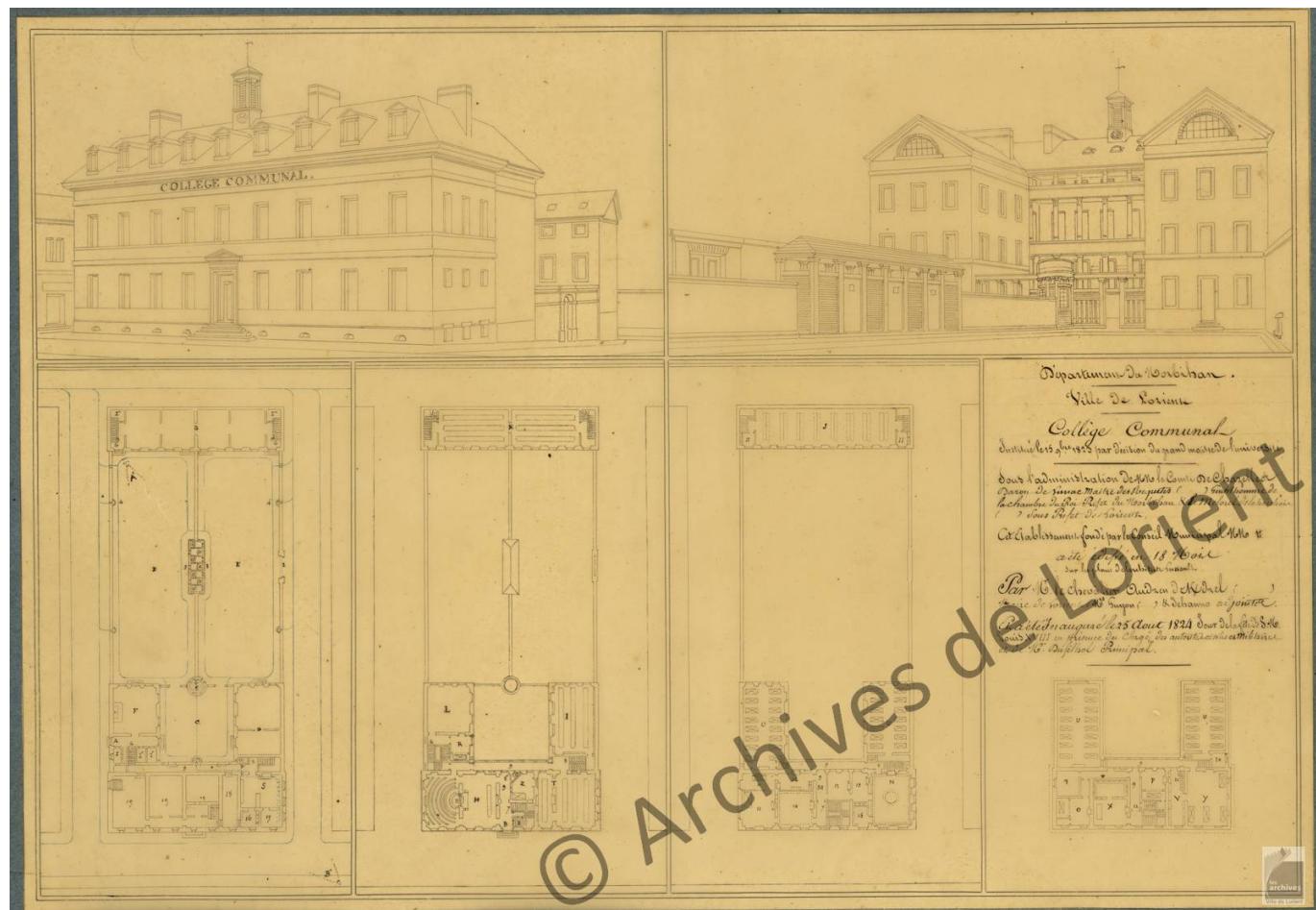
Le collège est sous l'administration du préfet du Morbihan Louis de Chazelles et de Joseph Le Melorel de La Haichoïs alors sous-préfet de Lorient. Cet établissement fondé par le conseil municipal (le maire Casimir Audren de Kerdrel, et les adjoints Claude Guyon et Jean Marie Jéhanno) est édifié en dix-huit mois sur les plans de l'architecte Lussault. Les nouveaux locaux sont inaugurés le 25 août 1824, jour de la fête de sa majesté Louis XVIII en présence du clergé, des autorités civiles et militaires et du principal Louis Dufilhol, lors de la remise des prix.

Les premières constructions devenue insuffisantes sont doublées de manière à admettre en 1828, un nombre d'externes illimité et 150 pensionnaires. Les premiers plans du projet d'agrandissement sont dressés dès le mois de juillet 1826 selon des nouveaux plans de Lussault. La surface au sol de l'établissement est doublée et la chapelle mentionnée dans le rapport du 16 août 1823 est cette fois-ci adjointe aux nouveaux édifices de l'ensemble. Le projet visé et arrêté par le conseil d'administration du collège communal le 14 juillet 1826, est visé et arrêté par le conseil municipal le 26 juillet suivant. Le préfet du Morbihan, entérine ces décisions le 3 août 1826. En plus de la chapelle, le projet inclus notamment l'ajout de quatre classes, deux salles d'étude ou encore deux nouvelles salles pour les classes de dessin. Après les travaux d'agrandissement, la disposition des édifices permet au principal, au sous-principal, à l'économe ainsi qu'aux professeurs et maîtres d'étude d'observer toutes les parties du collège et d'exercer une surveillance sur les élèves. Pendant les jours de congés, les élèves vont se livrer à la gymnastique dans une jolie campagne située près de la ville affermée par l'administration du collège. Face à l'augmentation constante du nombre d'élèves, de nouveaux agrandissements ont lieu en 1835, 1837, 1843.

Dans ce collège communal, l'instruction est ordinaire et classique des collèges de l'université. Le collège est dirigé par le principal et administré par un économie qui sont tous deux sous la surveillance d'un conseil nommé par le ministre de l'instruction publique qui choisit parmi les magistrats et les membres du conseil municipal. Le nombreux personnel permet de confier chacun des différents cours à un professeur particulier.

De plus, deux écoles préparatoires y disposent les élèves à devenir propres à des services publics ou à des professions industrielles. En effet, les élèves peuvent être préparés aux concours pour l'examen direct d'élève de la Marine de deuxième classe, pour l'école royale de Marine établie à Angoulême, pour les places de volontaires de Marine, pour l'école militaire, pour l'école forestière et pour l'école polytechnique. L'enseignement de l'école préparatoire industrielle qui dure trois ans, consiste dans l'étude des langues française et anglaise, de l'écriture, de l'arithmétique, des divers genres de dessin ; des éléments d'architecture, de géométrie, d'algèbre, de physique, de chimie et de minéralogie. En 1827, l'instruction est complétée par la chaire de philosophie.

Le 6 décembre 1842, une ordonnance royale donne à l'établissement le nom de collège d'Aumale, nom qu'il conserve jusqu'en 1848. En 1852, la transformation du collège en lycée est évoquée mais il faut attendre la délibération du conseil municipal du 27 septembre 1861 qui émet officiellement le vœu de transformation. Le 2 mai 1863, il est érigé par décret en lycée impérial. Toutefois, l'inauguration du lycée n'a lieu que cinq ans plus tard, le 5 octobre 1868. Ce n'est que le 21 juillet 1922 qu'un décret présidentiel donne au lycée de garçons le nom de lycée Dupuy de Lôme.





Horaires d'ouverture

Hôtel Gabriel

Fermeture de l'Hôtel Gabriel pour travaux.

Les jardins de l'Hôtel Gabriel restent ouverts.

**La salle de lecture des Archives municipales est ouverte, sur rendez-vous uniquement,
du mardi au jeudi après-midi, de 14h à 17h.
02 97 02 23 29 - archives@lorient.bzh**

[Contacter le Patrimoine](#)

[Contacter les Archives municipales](#)

Kiosque



© 2018 - Site officiel des Archives et du patrimoine de la Ville de Lorient

- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contact](#)

- [Imprimer](#)

- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)